

NEAUPHLE LE VIEUX - 78

« Domaine de l'Ardillère »

23 lots à bâtir

TAXE D'URBANISME

- * *Taxe Locale d'Équipement (TLE)* : taux 5 %
- * *TDENS* : taux 1 %
- * *C.A.U.E.* : taux 0,3 %
- * *Participation au Raccordement à l'Égout (PRE)* : 1.220 € TTC/lot

ASSAINISSEMENT

- * *EAUX USEES* - Tout à l'égoût - raccordement à la charge de l'Acquéreur sur regard de branchement fourni en limite de parcelle.
- * *EAUX PLUVIALES* – chaque Acquéreur devra traiter ses rejets eaux pluviales, émanant des toitures et des accès garages, au moyen d'un puit d'infiltration qui devra être réalisé par ses soins, sur sa parcelle conformément au schéma en annexe. Le volume utile minimum sera de 4m³ pour 100 m² de surface imperméabilisée.

EAU POTABLE

- * Canalisation de branchement fournie en limite de la parcelle. Fourniture et pose du citerneau à la charge de l'Aménageur.

TOITURES

- * Tuiles : plates terre cuite petit moule : 60 au m² minimum (tonalités brunes, terre de sienne et d'aspect nuancé)

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

- R+1 maximum

PROVISION POUR DEGRADATION DES TRAVAUX DE VIABILITE

- * 1.500 €/Lot, à verser chez le notaire à la signature de l'acte authentique de vente.

ASSOCIATION SYNDICALE

GAZ DE VILLE

SONDAGES

- * Etude de faisabilité géotechnique jointe.

- SHON/LOT**
- * 525 m² : Lot 1
 - * 530 m² : Lot 2
 - * 518 m² : Lots 3-4-5-6-7-8-10-21-22
 - * 450 m² : Lots 9-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-23

CLOTURES

* *En façade* : réalisée par l'Aménageur conformément au plan de composition. Elles seront constituées d'un grillage en mailles rigides soudées ton vert. Elles seront doublées d'une haie vive de 1,50 m à la charge acquéreur.

* *En mitoyenneté et limite latérale* : à réaliser par l'Acquéreur – haies végétales en limite de propriété mitoyenne et arrière dont la hauteur n'excèdera pas 1.80m. Ces haies pourront être doublées ou non d'un grillage d'une hauteur de 1.75 m. Celui-ci sera de type mailles rectangulaires soudées ton vert avec des supports de même nature. Lots 1 à 6 inclus : Haie végétale et arbustive à la charge de l'Aménageur.

BORNAGE

- * à la charge de l'Aménageur.

GEOMETRE

- * FONCIER EXPERTS
Géomètres Experts
22, Rue Louis de Cossé Brissac
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
☎ 01.34.89.00.78 – Fax : 01.34.89.63.73

